

Relations de l'UE avec le Zimbabwe

Quelles sont ces mesures?

Trois types de mesures existent: la suspension de la coopération de "gouvernement à gouvernement", des mesures ciblées contre 163 individus et 31 entreprises et un embargo sur les armes.

Suspension de la coopération de "gouvernement à gouvernement" (article 96):

Selon l'article 96 de l'Accord de Cotonou, l'UE ne peut verser son aide directement au gouvernement Zimbabwéen. Néanmoins, l'UE reste engagée dans son soutien de la population locale, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'éducation ainsi que de la gouvernance. L'UE distribue donc ses fonds au travers d'une variété d'organisations des Nations Unies et d'autres acteurs non étatiques. L'UE et ses États membres sont les principaux pourvoyeurs d'aide au Zimbabwe. Ce financement a contribué à soutenir le processus de stabilisation en cours et à améliorer des relations entre l'UE et le Zimbabwe.

Des mesures ciblées contre les individus et les entreprises:

Une interdiction de visa et un gel des avoirs sont actuellement en vigueur contre des individus dont les activités sont considérées comme contraire à la démocratie, le respect des droits humains et l'état de droit au Zimbabwe. La liste est réévaluée tous les ans afin de s'assurer qu'elle est appliquée aux personnes idoines. En Février 2011, l'UE a levé ces mesures pour 35 personnes de la liste, maintenant l'interdiction de voyage et le blocage des biens pour 163 individus. 31 sociétés sont également touchées par ces mesures, du fait de leur association avec des personnes visées par l'interdiction de visa ou de leur contrôle par les autorités de l'État.

Embargo sur les armes:

Les particuliers et entreprises des États membres de l'UE ont actuellement interdiction de fournir ou de vendre des d'armes et des munitions au Zimbabwe.